



Abidjan, le 17 août 2017 – Après huit mois de négociation avec le gouvernement, les syndicats de la Fonction publique de Côte d'Ivoire ont signé jeudi 17 août 2017 à Abidjan, des accords et se sont engagés à observer une trêve sociale sur une période de cinq ans, afin d'instaurer et maintenir un climat de paix sociale durable dans le pays.

Les syndicats et le gouvernement ont signé deux protocoles d'accord, l'un a porté sur les revendications sociales et financières des travailleurs, notamment le stock d'arriérés d'un montant de 249 milliards FCFA. Le second accord est relatif à l'observation d'une trêve sociale sollicitée par le gouvernement, afin de maintenir un climat social favorable au maintien de la dynamique de croissance économique que le pays connaît depuis l'accession du Président Alassane Ouattara au pouvoir en 2011.

« Cet accord portant trêve sociale doit être mis en œuvre solidairement par toutes les parties et dans l'intérêt de tous. Car le non-respect d'une de ses clauses, par quelques moyens détournés, pourrait impliquer sa rupture tacite », a indiqué le Chef du gouvernement qui a remercié le Président de la République Alassane Ouattara, pour avoir accédé aux revendications des fonctionnaires et surtout pour son attachement à la paix et à la cohésion sociale.

Pour le Premier Ministre, Amadou Gon Coulibaly, cette trêve sociale sollicitée et obtenue par le gouvernement ne vise pas à neutraliser les syndicats. « Elle marque plutôt une volonté résolue du gouvernement et des syndicats de briser définitivement le mur de méfiance et de suspicions qui tendent parfois à obstruer les rapports entre les deux parties ».

Quant aux responsables syndicaux, ils ont salué les actes de haute portée sociale du Président de la République et remercié le Premier Ministre pour son sens de l'écoute, sa disponibilité et son pragmatisme tout le long des négociations. Ils se sont engagés au respect des termes des protocoles signés.

Tensions sociales : Les fonctionnaires s'engagent pour une trêve sociale de cinq ans, après la satisfaction de 5 points sur 6 de leurs revendications

Publié le jeudi 17 août 2017

Signature protocoles d'accords relatifs aux revendications syndicales et à la trêve sociale

L'auditorium de la primature a servi de cadre, ce jeudi 17 août, à la signature de protocoles d'accord sur les revendications syndicales et la trêve sociale entre le Gouvernement représenté par le ministre de la Fonction Publique, le Général Issa Coulibaly et les syndicats des fonctionnaires.



L'auditorium de la primature a servi de cadre, ce jeudi 17 août, à la signature de protocoles d'accord sur les revendications syndicales et la trêve sociale entre le Gouvernement représenté par le ministre de la Fonction Publique, le Général Issa Coulibaly et les syndicats des fonctionnaires.

Le ministre Issa Coulibaly s'est félicité de la signature desdits protocoles d'accords, qui selon lui, ont "l'objectif d'instaurer et de maintenir, durablement, la paix sociale si chère à la Côte d'Ivoire". Le Ministre de la Fonction Publique a révélé que sur six points de revendications émis par les syndicats, le Gouvernement a donné son accord formel pour la prise en compte de cinq. Ce, en dépit des contraintes financières.

Sur la trêve, Issa Coulibaly a expliqué qu'elle doit permettre au Gouvernement et à toute la Côte d'Ivoire de travailler dans un environnement social apaisé et créer ainsi un climat économique favorable permettant à l'Etat de continuer de répondre aux attentes des populations. "Seul un front social apaisé, participatif et constructif est à même de créer les conditions d'une croissance économique durable, créatrice de richesse et d'emplois, profitables à toutes les filles et tous les fils de la Côte d'Ivoire", a argué le ministre Issa Coulibaly.

Après avoir félicité les différents signataires desdits protocoles d'accord, le Premier Ministre Chef du Gouvernement, Amadou Gon Coulibaly est revenu sur les détails desdits accords notamment concernant le stock des arriérés qui constituait la revendication majeure des syndicats des fonctionnaires. Le Premier ministre a révélé que les parties se sont accordées sur le paiement de 70% des 249,6 milliards de F CFA que constitue le stock des arriérés à partir de 2018 sur 5 ans, soit un montant total de 174,7 milliards de F CFA pour une incidence budgétaire annuelle de 34,9 milliards de F CFA sur la période 2018-2022. Les 30% restants seront payés sur 3 ans à partir de 2023, soit 74,9 milliards de F CFA sur la période 2023-2025 à raison de 24,96 milliards par an. Amadou Gon Coulibaly a dit souhaiter compter sur les syndicats pour le respect scrupuleux desdits accords tout en réaffirmant la volonté du Gouvernement à respecter ses engagements.

Les Organisations syndicales dans leur ensemble ont salué ces protocoles d'accords qu'ils ont qualifiés "d'inédits" dans l'histoire du monde du travail en Côte d'Ivoire. S'il reconnaît que "ce protocole d'accord n'est pas forcément le meilleur, à l'instar de toute œuvre humaine, force est cependant de reconnaître qu'il règle définitivement le problème du stock des arriérés", a admis Zadi Gnagna, le président national de la plateforme des organisations syndicales de la Fonction publique.

Il a tenu à préciser que "la trêve sociale ne met nullement fin à l'activité syndicale en Côte d'Ivoire, mais remet simplement la négociation au cœur de l'activité syndicale". "La Plateforme nationale qui se veut désormais l'interface entre l'Etat et les Fonctionnaires, s'engage à respecter les termes des présents protocoles", a conclu Zadi Gnagna.

Il convient de rappeler que la Côte d'Ivoire avait été secoué au début de l'année par la grève des fonctionnaires paralysant l'administration trois semaines durant. Le Gouvernement avait aussitôt engagé des négociations dont le dénouement huit mois après, reste ce protocole d'accord, objet de signature ce jour des différentes parties.

Elisée B.

Côte d'Ivoire : Accords gouvernement-syndicats



Théodore Gnagna Zadi, Président de la Plateforme nationale des organisations professionnelles du secteur public de Côte d'Ivoire

Abidjan, le 18 août 2017 – Après la signature des protocoles d'accord relatifs aux revendications syndicales et à la trêve sociale pour une période de cinq ans, les principaux responsables des formations syndicales de la Fonction publique donnent leurs impressions.

Théodore Gnagna Zadi, Président de la Plateforme nationale des organisations professionnelles du secteur public de Côte d'Ivoire
"La Plateforme s'engage à respecter les termes des présents protocoles"

« Ma joie est d'autant plus grande que, lorsqu'en novembre 2016 nous lançons notre lutte, nous étions loin de penser que la moisson serait aussi fructueuse. Les remerciements, nous les adressons de façon toute particulière à Son Excellence Monsieur le Président de la République qui a accordé une oreille attentive aux préoccupations des fonctionnaires (...) Par ces actes d'une haute portée, le Président de la République montre ainsi son attachement au bien-être de ses concitoyens et à la paix sociale (...) Je voudrais saluer avec la plus grande déférence le Premier Ministre qui a conduit personnellement les négociations. Monsieur le Premier Ministre, tout le long de ces négociations, longues et difficiles, mais qui se sont déroulées dans un esprit de convivialité et de respect mutuel, vous avez fait

preuve de pragmatisme (...) Aussi, la Plateforme nationale, qui se veut désormais l'interface entre l'Etat et les fonctionnaires, s'engage-t-elle à respecter les termes des présents protocoles ».

Jean-Yves Abonga, Porte-parole principal de l'Intersyndicale des fonctionnaires de Côte d'Ivoire

"C'est la première fois que cela arrive en Côte d'Ivoire"

« ... En janvier 2017, les fonctionnaires se sont levés comme un seul homme pour revendiquer six points d'amélioration de leurs conditions de vie. Après huit mois de négociations intenses, avec beaucoup de péripéties, cinq des six points ont été satisfaits. De mémoire de syndicaliste, c'est la première fois que cela arrive en Côte d'Ivoire. Depuis cinq ans, le point du règlement du stock des arriérés revenait dans toutes les revendications des fonctionnaires. Et l'Etat de Côte d'Ivoire a donné son accord définitif pour le paiement. Je voudrais saluer cet accord et faire remarquer que ce paiement sera échelonné (...). Nous nous réjouissons parce que beaucoup de nos camarades n'avaient pas compris la démarche. Certains s'interrogeaient pourquoi nous avons saisi la main tendue du gouvernement. Il faut indiquer que depuis 20 ans, on n'avait pas inscrit le dialogue comme premier moyen de résolution des crises. Et quand un gouvernement arrive et fait du dialogue la principale voie de résolution des crises, en tant que leader syndical, je me dois de saisir cette main tendue. C'est ce que nous avons fait ; et nous n'avons pas eu tort... ».

Kangouté Maïmouna épouse Fofana, Coordinatrice, porte-parole générale de la coordination des syndicats de la Fonction publique de Côte d'Ivoire (Cosyfop-ci)

"La Cosyfop-ci remercie le Président, le Premier Ministre et tout le gouvernement"

« ... Monsieur le Premier Ministre, la Cosyfop-ci se réjouit de l'honneur d'être invité pour participer activement à cette cérémonie historique de signature de protocoles d'accord entre le gouvernement et les organisations syndicales. La présente cérémonie sanctionne des discussions que vous avez conduites sans relâche avec les syndicats du secteur public depuis janvier 2017. Cette cérémonie va achever de convaincre et de témoigner à tous, l'intérêt que vous accordez au dialogue social, en vue de trouver les solutions idoines aux préoccupations transversales des

fonctionnaires et agents de l'Etat. La délégation de la Cosyfop-ci que je conduis voudrait adresser à votre Excellence Monsieur le Premier Ministre, l'expression de ses sincères et chaleureux remerciements. Veuillez accepter de transmettre à Son Excellence Monsieur le Président de la République, Alassane Ouattara, ainsi qu'aux membres du gouvernement, nos remerciements pour avoir donné satisfaction à certaines de nos doléances majeures telles que relevées dans les présents protocoles et consolidées par des actes (...). Nous fondons un grand espoir sur l'ouverture des discussions prochaines, tant sur les revendications existantes que sur les nouvelles, et ce dans le cadre du dispositif du dialogue social continu mentionné dans les présents protocoles ».

COMMUNIQUE RELATIF AUX REVENDICATIONS SYNDICALES DES FONCTIONNAIRES

La Plateforme Nationale des Organisations Professionnelles du Secteur Public de Côte d'Ivoire et l'Intersyndicale des Fonctionnaires de Côte d'Ivoire, deux collectifs de syndicats, sont entrés en grève depuis le lundi 09 janvier 2017.

Par cet arrêt de travail, les collectifs de syndicats concernés souhaitent obtenir du Gouvernement la satisfaction des revendications ci-après :

1. le retrait de certaines dispositions de l'ordonnance n° 2012-303 du 04 avril 2012, portant organisation des régimes de pensions gérés par la Caisse Générale de Retraite des Agents de l'Etat (IPS-CGRAE) ;
2. le paiement du stock des arriérés liés aux mesures actées par le Gouvernement en 2009 estimé à 249.6 milliards de FCFA ;
3. la revalorisation indiciaire de 150 points pour les emplois ne bénéficiant pas d'une grille particulière estimée à 21 milliards de FCFA ;
4. l'intégration des agents journaliers du secteur public à la Fonction Publique ;
5. le respect de la liberté syndicale (demande de prélèvement à la source des cotisations des syndiqués pour le compte des syndicats et la mutation des responsables syndicaux) ;
6. la suppression de l'impôt sur les salaires (IS) et la Contribution Nationale (CN).

Les autres organisations syndicales notamment la Coordination des Syndicats de la Fonction Publique (COSYFOP), le Syndicat National des Enseignants du Primaire Publique de Côte d'Ivoire (SNEPPCI) et la Coordination des Syndicats du Ministère du Budget et de l'Economie et des Finances de Côte d'Ivoire (COSYMEFCI) ont aussi saisi le Gouvernement sur des préoccupations similaires.

Le Gouvernement, soucieux de répondre à ces préoccupations et préserver la

paix sociale, a entrepris les actions suivantes :

- l'organisation d'un pré-atelier les 21 et 22 décembre 2016 pour recueillir les propositions et recommandations des syndicats, avec comme participants le Ministère de la Fonction Publique, l'IPS-CGRAE et les différentes organisations syndicales ;
- une rencontre de négociation du Ministre de la Fonction Publique avec les principaux responsables des syndicats à la date du 05 janvier 2017 ;
- une seconde rencontre de négociation entre le Gouvernement représenté par quatre Ministres et les responsables syndicaux à la date du 16 janvier 2017 ;
- des échanges en Conseil de Gouvernement, puis en Conseil des Ministres, au sortir desquels des propositions ont été arrêtées ;
- des rencontres se sont tenues, sur la base de ces propositions, les jeudi 19 et vendredi 20 janvier 2017, présidées respectivement par le Ministre de la Fonction Publique et de la Modernisation de l'Administration (MFPMA) et par Monsieur le Premier Ministre, Chef du Gouvernement.

A l'issue de ces échanges, les parties se sont accordées sur les conclusions suivantes :

- a. la modification des régimes de pensions gérés par la Caisse Générale de Retraite des Agents de l'Etat (IPS-CGRAE), à travers :
 - le rétablissement du capital décès, soit 12 mois de salaire ;
 - le rétablissement des allocations familiales ;
 - le rétablissement de la majoration pour famille nombreuse, avec la prise en compte d'un nombre maximum de 6 enfants, de 16 à 21 ans ;
 - la jouissance immédiate de la pension de réversion sans condition.
- b. l'intégration des agents journaliers du secteur public à la Fonction Publique
Cette intégration a été déjà décidée par le Gouvernement et mise en œuvre en avec 1000 agents journaliers intégrés en 2016 par voie de concours exceptionnel. Le solde de 1800 journaliers sera intégré à la Fonction Publique en 2017 et 2018.

c. le respect de la liberté syndicale

Sur ce point, le Gouvernement a marqué son accord pour les précomptes à la source des cotisations syndicales au profit des syndicats.

d. la poursuite des réflexions sur la réforme de l'Impôts sur Salaires (IS) et la Contribution nationale (CN)

Concernant les points sur lesquels un accord n'a pu être obtenu, notamment la question du stock des arriérés et la revalorisation indiciaire de 150 points d'indice pour les emplois ne bénéficiant pas d'une grille particulière, les parties ont convenu de poursuivre les discussions dans le cadre du Comité de Dialogue Social du MFPMA qui sera élargi à d'autres membres, en prélude du forum prévu au mois de février 2017.

Il convient de rappeler que le Gouvernement a consenti des efforts considérables depuis 2011 et qui coûtent à l'Etat, chaque année, 244,8 milliards de FCA. Il s'agit notamment du déblocage des salaires de tous les fonctionnaires et agents de l'Etat de Côte d'Ivoire, salaires qui étaient bloqués depuis 1988, et de la reprise des avancements indiciaires chaque deux (2) ans. Sur la base de ces échanges, Monsieur le Premier Ministre a demandé aux syndicats la levée du mot d'ordre de grève. Les syndicats ont remercié Monsieur le Premier Ministre et les membres du Gouvernement pour l'esprit d'ouverture et la qualité des échanges. En retour, conformément aux pratiques syndicales, ils ont souhaité consulter leurs bases respectives lors des Assemblées Générales prévues le samedi 21 janvier 2017.

A l'issue de ces Assemblées générales, le Gouvernement note que certains syndicats sont désireux d'une reprise du travail tandis que d'autres souhaitent la poursuite de la grève.

La liberté syndicale étant garantie et encadrée par des textes législatifs et réglementaires, le Gouvernement appelle les syndicats désireux de poursuivre la grève à respecter scrupuleusement la réglementation en vigueur, notamment les dispositions de la loi n°92-571 du 11 septembre 1992 portant modalité des grèves dans le secteur public.

Le Gouvernement, conformément à ces engagements, invitent les organisations syndicales susvisées à continuer les discussions dans cadre du Comité de Dialogue Social dès le mardi 24 janvier 2017 à 16h au Ministère de la Fonction Publique et de la modernisation de l'Administration.

Le Gouvernement appelle l'ensemble des fonctionnaires et agents de l'Etat à reprendre le service dès le lundi 23 janvier 2017 à 7h30. Les dispositions sécuritaires seront prises pour assurer la protection des personnes et des biens.

Fait à Abidjan le 21 janvier 2017

Le Ministre de la Fonction Publique et
de la Modernisation de l'Administration

Côte d'Ivoire/Fronde sociale : le gouvernement signe une trêve sociale de cinq ans avec les fonctionnaires

J.A Le gouvernement et les principales organisations syndicales de fonctionnaires ont signé jeudi 17 août deux protocoles d'accord qui prévoient une trêve sociale de cinq ans en échange de la satisfaction de cinq des six revendications des agents de l'État, dont la principale est le paiement des stocks des arriérés de salaires, estimés à 249,6 milliards Fcfa (380 millions d'euros).



Amadou Gon Coulibaly, Premier ministre de Cote d'Ivoire

Le Premier Ministre Amadou Gon Coulibaly n'a pas caché sa joie, ce jeudi 17 août, dans l'auditorium de la primature à Abidjan, lors de la signature de deux protocoles d'accord avec les syndicats des fonctionnaires de Côte d'Ivoire. L'aboutissement d'un long processus de huit mois de discussions et de négociations, marqué par des doutes, le désespoir et des tensions.

Les leaders syndicaux qui ont enclenché les grèves de fin 2016 et de janvier 2017 étaient tous présents, notamment Théodore Gnanagna Zadi, de la Plateforme des organisations professionnelles du secteur public, Jean Yves Abonga, de l'Intersyndicale des fonctionnaires ou Kangouté Maimouna Fofana, de la Coordination des syndicats de fonctionnaires. Les grandes faïtières syndicales du pays y étaient également.

Revendications syndicales

Les deux protocoles d'accord portent sur les revendications syndicales et sur une trêve sociale de cinq ans au cours desquelles les grèves n'ont plus lieu

d'être. En échange, le gouvernement s'est engagé à accéder à cinq des six revendications des fonctionnaires, dont la principale est le paiement des stocks des arriérés de salaires, estimé à 249,6 milliards Fcfa (380 millions d'euros).

Cependant, la signature de ces protocoles n'est pas synonyme de fin des activités syndicales dans le pays, mais ouvre une nouvelle page de négociations et de discussions encadrées par les termes de l'accord. « Le protocole règle définitivement le problème des stocks [des arriérés de salaires] depuis cinq ans. La trêve sociale ne met pas fin à l'activité syndicale en Côte d'Ivoire. Il crée un cadre de négociations » souligne Theodore Gnangna Zadi.

Contraintes financières de l'État

« L'objectif visé par le gouvernement était d'obtenir l'engagement des partenaires sociaux dans un processus participatif qui privilégie la négociation, la discussion et le consensus en lieu et place des rapports de force ou de défiance », a expliqué le Premier Ministre Amadou Gon Coulibaly qui a précisé qu'en dépit de la baisse des cours des matières premières, le gouvernement a consenti un nouvel effort pour payer le stock des arriérés qui constituait le point d'achoppement des négociations.

« En tenant compte des contraintes financières de l'État, l'échéancier suivant a été négocié et obtenu avec l'ensemble des syndicats : 70% du montant du stock sera payé à partir de 2018 sur cinq ans, pour une incidence budgétaire annuelle de 34,9 milliards Fcfa sur la période 2018-2022. Et les 30% restants seront payés sur la période 2023-2025 avec une incidence budgétaire annuelle de 24,96 milliards Fcfa », a annoncé le Premier Ministre sous le regard satisfait des leaders syndicaux.

Dans cet effort, la Côte d'Ivoire reste en conformité avec ses engagements auprès des partenaires financiers internationaux comme le FMI pour contenir le déficit budgétaire.

Le chef du gouvernement ivoirien a cependant tenu à clarifier aux syndicalistes que le non-respect d'une des clauses pourrait impliquer sa rupture tacite. La trêve sociale soulage le chef de l'État ivoirien Alassane Ouattara qui a eu un premier semestre éprouvant avec la mutinerie des militaires du contingent des 8 400.

Les syndicats de la Fonction publique s'engagent à observer une trêve sociale de cinq ans en Côte d'Ivoire



Abidjan, le 17 août 2017 – Après huit mois de négociation avec le gouvernement, les syndicats de la Fonction publique de Côte d'Ivoire ont signé jeudi 17 août 2017 à Abidjan, des accords et se sont engagés à observer une trêve sociale sur une période de cinq ans, afin d'instaurer et maintenir un climat de paix sociale durable dans le pays.

Les syndicats et le gouvernement ont signé deux protocoles d'accord, l'un a porté sur les revendications sociales et financières des travailleurs, notamment le stock d'arriérés d'un montant de 249 milliards FCFA. Le second accord est relatif à l'observation d'une trêve sociale sollicitée par le gouvernement, afin de maintenir un climat social favorable au maintien de la dynamique de croissance économique que le pays connaît depuis l'accession du Président Alassane Ouattara au pouvoir en 2011.

« Cet accord portant trêve sociale doit être mis en œuvre solidairement par toutes les parties et dans l'intérêt de tous. Car le non-respect d'une de ses clauses, par quelques moyens détournés, pourrait impliquer sa rupture tacite », a indiqué le Chef du gouvernement qui a remercié le

Président de la République Alassane Ouattara, pour avoir accédé aux revendications des fonctionnaires et surtout pour son attachement à la paix et à la cohésion sociale.

Pour le Premier Ministre, Amadou Gon Coulibaly, cette trêve sociale sollicitée et obtenue par le gouvernement ne vise pas à neutraliser les syndicats. « Elle marque plutôt une volonté résolue du gouvernement et des syndicats de briser définitivement le mur de méfiance et de suspicions qui tendent parfois à obstruer les rapports entre les deux parties ».

Quant aux responsables syndicaux, ils ont salué les actes de haute portée sociale du Président de la République et remercié le Premier Ministre pour son sens de l'écoute, sa disponibilité et son pragmatisme tout le long des négociations. Ils se sont engagés au respect des termes des protocoles signés.